

## Les relations humaines dans l'entreprises et les responsabilités de l'ingénieur catholique

Volume 10, Number 2, March 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022745ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022745ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Au II<sup>e</sup> congrès international des ingénieurs catholiques

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

(1955). Les relations humaines dans l'entreprises et les responsabilités de l'ingénieur catholique. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 10(2), 133–135. <https://doi.org/10.7202/1022745ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1955

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# INFORMATIONS

*Au IIe congrès international  
des ingénieurs catholiques*

## **LES RELATIONS HUMAINES DANS L'ENTREPRISE ET LES RESPONSABILITES DE L'INGENIEUR CATHOLIQUE**

S'appuyant sur les conclusions du 1er Congrès de St-Germain-en-Laye, en 1941, le 2e Congrès international des ingénieurs catholiques, réuni à Delft, du 22 au 25 juillet dernier a consacré ses travaux à définir les responsabilités de l'ingénieur catholique en ce qui concerne les relations humaines dans l'entreprise.

I — L'entreprise est dans son essence une communauté de travail rémunérateur. Il s'agit d'une communauté d'hommes libres et égaux, organisés de façon hiérarchique. Le travail est la valeur fondamentale de l'entreprise. Il doit être profitable à tous, le profit s'entendant à la fois au sens économique et au sens de l'épanouissement humain, avec le souci du bien commun de la société.

Ces buts nettement délimités excluent toute conception paternaliste, où le chef d'entreprise tendrait à maintenir ses collaborateurs en minorité.

II — L'ingénieur exerce dans l'entreprise deux fonctions: d'une part, il crée et met en oeuvre des techniques, ce qui lui confère un droit de propriété morale sur le produit, avec toutes les responsabilités que cela comporte. D'autre part, il dirige des hommes, et sa responsabilité dans les relations humaines est particulièrement importante.

De plus, l'ingénieur catholique doit voir, en tous les membres de l'entreprise, des fils de Dieu et ses frères dans le Christ.

III — Pour que se réalise dans l'entreprise l'épanouissement des travailleurs dans la justice, la bienveillance, l'amitié et la joie, l'ingénieur doit considérer que la liberté et la dignité du travailleur ne doit pas être sacrifiée au rendement.

On doit s'efforcer de contribuer à la formation et à la promotion de chacun de ses collaborateurs, et avoir le souci de collaborer activement à la promotion collective des travailleurs, en profitant des occasions que lui donne sa place dans l'entreprise pour établir le contact d'une part avec la direction, d'autre part avec les représentants des travailleurs, en particulier au sein des Comités d'entreprises ou des institutions analogues.

A ses supérieurs hiérarchiques, l'ingénieur doit l'obéissance. Mais il peut être amené à réagir et même à risquer la perte de sa situation lorsque la justice et la morale sont en jeu.

IV — Ces responsabilités de l'ingénieur peuvent prendre des formes particulières suivant le type de l'entreprise à laquelle il appartient.

### **LES DIVERS TYPES D'ENTREPRISES**

A) Dans l'entreprise privée à direction personnelle, la qualité de patron ne confère pas pour autant le droit d'exercer une autorité absolue. L'ingénieur doit sauvegarder sa liberté de jugement et ne pas se laisser cantonner dans un rôle de pur technicien.

La responsabilité personnelle du patron dans les relations humaines est particulièrement importante dans ce type d'entreprise. Si le patron se dérobe à son devoir ou le comprend dans un sens paternaliste, l'ingénieur se doit de suppléer à

sa carence ou de réagir contre une forme d'autorité qui écraserait la responsabilité du travailleur.

B) La société anonyme créée par sa structure même des obstacles aux bonnes relations humaines, du fait de la séparation existant entre les directions financières et techniques.

D'autre part, le risque de l'actionnaire de perdre son argent est, en général, moins grave que celui du travailleur qui est de perdre son emploi.

Les structures de ces entreprises rendant particulièrement difficile la réalisation d'une véritable communauté, l'ingénieur doit collaborer à faire évoluer ces structures dans ce sens.

C) Dans les entreprises nationalisées, le souci de rentabilité doit être maintenu, mais apprécié dans une perspective plus large. L'entretien d'une mentalité « service public » est nécessaire à la bonne marche de l'entreprise et en particulier aux relations humaines. L'ingénieur doit s'efforcer d'entretenir en lui et autour de lui une telle mentalité.

Les dimensions de l'entreprise et les réglementations qui en résultent libèrent l'ingénieur de certaines contraintes, mais risquent d'entraîner l'anonymat et le cloisonnement des tâches. L'ingénieur doit tendre à éviter ces dangers par un effort de décentralisation et une multiplication des liaisons entre services.

#### DANS L'ENTREPRISE INTERNATIONALE

D) Dans l'entreprise internationale, qui mêle des hommes de races et de religions différentes, il est plus nécessaire encore qu'ailleurs à l'ingénieur de ne pas être un pur technicien. Il doit, dans les pays les moins développés, être attentif aux effets possibles de la confrontation de la civilisation technique et des autres civilisations, et respecter ces civilisations différentes de la sienne.

Il doit avoir le souci du bien commun local et non pas seulement des intérêts financiers de son entreprise, et faire comprendre à sa direction générale les réactions et les légitimes aspirations des travailleurs du pays où il travaille.

La création d'une véritable mentalité internationale et même supranationale apparaît dans ces perspectives comme nécessaire.

Les ingénieurs catholiques doivent avoir le souci de répandre une telle mentalité aussi bien au sein des organisations catholiques que des organismes neutres avec lesquels ils sont en relations.

#### POUR UNE OEUVRE DE CONCORDE

E) Entre les entreprises agricoles et les entreprises industrielles, il existe des différences notables, sur le plan économique aussi bien que sur les plans sociaux et psychologiques. Des incompréhensions en résultent entre le monde rural et le monde industriel. Les cadres de l'industrie et de l'agriculture doivent s'efforcer de réduire ces incompréhensions par des contacts suivis sur le plan national et international.

V — Les problèmes humains qui se posent à l'intérieur de chaque entreprise ne peuvent être résolus indépendamment de ce qui se passe dans l'ensemble des entreprises d'un pays et de la communauté internationale. Les ingénieurs catholiques ont donc le devoir de participer activement aux organismes temporels qui ont une influence sur la vie économique et sociale.

Pour assumer pleinement, en chrétiens, ces responsabilités, les ingénieurs catholiques ont besoin d'être toujours plus nourris de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église. Ils doivent donc avoir le souci de se regrouper en vue de leur formation spirituelle.

D'autre part, la technique est encore à notre époque en pleine évolution. Les conclusions auxquelles est parvenu le Congrès international des Ingénieurs catholiques dans le domaine des relations humaines dans l'entreprise devront donc sans cesse être reprises et approfondies en fonction de l'évolution des techniques, afin que le progrès technique et économique ne soit pas un obstacle au progrès humain, mais au contraire contribue à l'épanouissement total de l'homme, fils de Dieu et frère du Christ.

## FAITS ET COMMENTAIRES

- Monsieur Robert-E. Heneault, surintendant des relations industrielles à The Steel Company of Canada, Limited, Montréal, poursuit une série de cours aux étudiants du Département des relations industrielles.
- Monsieur L. Hemsworth, gérant des relations industrielles à la Canadian Industries Limited, est également professeur invité au Département des relations industrielles.
- Monsieur Gérard Dion, prêtre, directeur-adjoint du Département des relations industrielles, professeur à l'Université Laval a prononcé au Séminar de l'Association des Marchands Détaillants, tenu à l'Université de Montréal le 4 avril dernier, une conférence intitulée « Syndicalisme patronal et syndicalisme ouvrier »; Monsieur Dion a également été invité à donner devant l'École ouvrière de Shawinigan une causerie sur l'intégration du syndicalisme dans la province de Québec.
- Monsieur Emile Gosselin, secrétaire du Département des relations industrielles, professeur à l'Université Laval a été en janvier dernier, conférencier invité de la Ligue des Propriétaires de Québec; le sujet traité fut celui de l'administration municipale; Monsieur Gosselin donna le 26 février une conférence intitulée « Service au public par la collaboration » devant les membres de la Corporation des électriciens de la province de Québec et les membres du bureau des examinateurs; Monsieur Gosselin prononça une causerie sur la convention collective devant l'Association patronale des services hospitaliers.

### LA FUSION DU CMT ET DU CCT

Les quotidiens ont déjà présenté à la population de notre pays l'importante nouvelle de la fusion probable des deux grandes centrales syndicales canadiennes avant l'hiver prochain. Ce geste suit de près une mesure qui a été prise aux Etats-Unis entre la FAT et le CIO. Il fallait s'y attendre, car l'unité étant créée aux Etats-Unis, il n'y avait plus de raison pour qu'elle ne soit pas réalisée au Canada.

Nous n'avons pas le temps d'expliquer en long et en large les causes qui avaient amené la division de ces forces ouvrières ni les conséquences que la fusion va entraîner sur le syndicalisme canadien. Cependant parce que déjà des interprétations folichonnes ont été données à cet événement nous croyons nécessaire de faire quelques remarques essentielles.